

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 JUILLET 2024 REPORTE
 AU LUNDI 22 JUILLET 2024 EN L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE INITIALE**
Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 24
 Pouvoirs : 5
 Votants : 28

Date de convocation et d'affichage initiale :

05 juillet 2024

Date de seconde convocation et second affichage :

15 juillet 2024

Numéro :

D20240722_193

Objet :

 Fonds de concours-
 Transition écologique-
 Commune de Saint-Nizier-le-Désert :
 Rénovation énergétique de la salle polyvalente

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Neuville-les-Dames, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS. En l'absence de quorum, la séance n'a pu être ouverte. L'assemblée délibérante s'est réunie de nouveau, le lundi 22 juillet 2024 à 17 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de Communes, à Châtillon-sur-Chalaronne.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	S. GAUTIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	S. PERI
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia Peri**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,
Vu la délibération 20240215-41 du conseil communautaire du 15/02/2024 approuvant un budget d'un million cinq cent mille euros de fonds de concours Transition écologique,

Vu la délibération n°D2022_06_07_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique.

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de Saint-Nizier-le-Désert, comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours Transition écologique formulée par la commune pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente,

Vu l'avis favorable de la Commission mixte Finances / Plan Climat-Air-Energie Territorial, réunie le 10 juin 2024,

La commune souhaite procéder à la rénovation énergétique de sa salle polyvalente. Les travaux suivants sont prévus :

- abaissement du plafond pour limiter le volume de la pièce et isolation du plafond,
- installation d'une cloison amovible pour ne chauffer que l'espace utilisé,
- remplacement des menuiseries (fenêtres, portes d'entrée et volets)
- installation d'un nouveau système de chauffage (PAC) en remplacement de la chaudière gaz
- remplacement de l'éclairage au profit de LED
- installation d'une VMC

La commune sollicite le bonus au titre de l'amélioration des services aux habitants, premiers bénéficiaires de la salle polyvalente, pour lesquels le confort sera amélioré.

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% + 10% de bonus,

soit 55 320,42 €, dont 13 830,11 € sont conditionnés à l'amélioration des services aux habitants, pour un coût de travaux éligibles de 138 301,06 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Remplacement des fenêtres et volets	39 458,99 €	Subventions	-
Remplacement des portes, dont finitions	20 119,97 €	Reste à charge communal	138 301,06 €
Pompe à chaleur réversible	24 700,00 €	30% Fonds de concours Transition écologique	41 490,32 €
Cloison amovible dont étude de faisabilité	21 122,60 €	10% bonus Fonds de concours	13 830,11 €
Isolation et abaissement du plafond	17 959,50 €	Total Fonds de concours	55 320,42 €
Changement de l'éclairage LED et VMC	14 940,00 €	Autofinancement	82 980,64 €
Assiette retenue	138 301,06 €	Total	138 301,06 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,
Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de Saint-Nizier-le-Désert, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 55 320,42 €.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 28 voix pour et 1 abstention :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- **De verser** à la Commune de Saint-Nizier-le-Désert, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 55 320,42 €.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juillet 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

